



**Mairie de LE CHEIX SUR
MORGE
Puy de Dôme**

République Française

**COMPTE-RENDU DE CONSEIL
MUNICIPAL
Séance du 1^{er} septembre 2014**

Le 1^{er} septembre 2014, le conseil municipal de **LE CHEIX SUR MORGE** régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Yves LIGIER, Maire.**

Etaient présents : LIGIER Yves, BIGAY Bertrand, LOUSTE-SOL Véronique, SAUVAT Jean-Claude, TAHARI Alain, DESSENDIER Lionel, BELIN Etienne, GRENET Laurent, GOMARD Nadine, PARRY Evelyne, BIOU Linda, CORBIN Bruno, CANTE Géraldine, MOREAU Coraline, PLANCHE Séverine.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT : Bertrand BIGAY est nommé secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 23 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

1/ Des demandes de subvention vont être déposées concernant le projet d'extension de l'école et de création d'un réfectoire :

- 96 903 € auprès du Conseil Général dans le cadre du FIC
- 134 160 € auprès de l'Etat dans le cadre de la DETR
- Une subvention parlementaire auprès du Ministère de l'Intérieur

2/ Adhésion de la commune au nouveau pôle de santé au travail du Centre de Gestion :
Option retenue : 65 € par agent pour l'ensemble des missions.

3/ Ratification de nouvelles adhésions à l'EPF Smaf : communes de SAINT VICTOR LA RIVIERE, HERMENT, BLANZAC et NEUVEGLISE.

4/ Participation des communes aux frais de scolarité de leurs élèves autorisés à fréquenter le RPI : 2 enfants de SARDON et 2 enfants de BUSSIERES ET PRUNS.

La participation est fixée à 969.21 € par enfant scolarisé à LA MOUTADE et 537.70 € par enfant scolarisé au CHEIX SUR MORGE.

Un réajustement sera fait en fin d'année afin que ces communes participent également aux frais des nouvelles activités périscolaires.

5/ Concernant le projet d'extension de l'école, le bureau de contrôle retenu est SOCOTEC avec 2400 e HT pour la mission technique et 1520 €HT pour la mission SPS.

6/ Monsieur le Maire propose de résilier la convention que nous avons avec la crèche « Les petits volcans » afin de pouvoir plus facilement rembourser l'emprunt qui devra être contracté pour le projet d'extension de l'école (14 voix pour, 1 voix contre).

7/ Suite au dégât des eaux du mois de juin, l'appartement au-dessus de l'école a dû être évacué et la salle informatique située au-dessous a dû être sécurisée et interdite d'utilisation. Une contre- expertise doit avoir lieu le 03 septembre.

8/ Concernant les rythmes scolaires, tous les enfants du CHEIX sont inscrits aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires).

En septembre, les activités du jeudi sont du jardinage avec Philippe BELIN, responsable espaces verts en retraite.

En octobre, sensibilisation aux dangers domestiques avec Sandrine POUZADOUX, pompier professionnel.

De septembre aux vacances de Toussaint, les activités du mardi seront des activités motrices dispensées par Anne LISBOA-CARVALHO.

9/ Laurent GRENET demande où en est l'opération de rétrocession du lotissement d'Arval. La mairie doit contacter un notaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21.15 h.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2122- 25 du CGCT.

Le Maire, Yves LIGIER.